



Le Bon Secours

VOLUME 15 NUMÉRO 2 – AVRIL 2009

MOT DU MAIRE

Enfin l'hiver est terminé, un hiver qui a été rempli de surprises, un jour de la neige, le lendemain du verglas etc. Il n'est pas trop tôt, le printemps est à nos portes, les oiseaux commencent à gazouiller, la verdure qui se prépare pour accueillir fleurs, jardins et les insectes.

Pour un meilleur environnement je profite de l'occasion pour vous inviter à participer en grand nombre à la cueillette du recyclage. Pour les nouveaux contribuables, nous vous invitons à prendre possession de votre bac à recyclage auprès de notre inspecteur municipal. Nous avons terminé l'année 2008 avec un tonnage de 37.61 tonnes de matière recyclable et 169.57 tonnes de vidanges. Veuillez porter une attention spéciale au recyclage, certains contribuables mettent des vidanges dans le recyclage. Les vidangeurs ont même vue des excréments d'animaux dans un contenant à recyclage, ceci contamine le recyclage. Nous vous demandons votre collaboration.

Le rapport du vérificateur a été déposé le 11 mars dernier, malgré les dépenses inattendues nous avons terminé l'année fiscale 2008 avec un surplus de 53 328\$.

2009 nous apporte des élections municipales générales. Les contribuables sont invités à vérifier les avis publics qui seront affichés au bureau municipal, sur notre site internet ainsi qu'à l'église paroissiale.

Comme par le passé j'invite tous nos concitoyens à se faire accueillants pour ceux qui profiteront de notre environnement si riche, en particulier pendant la belle saison estivale. Après tout, elle est si courte qu'il vaut mieux en profiter quand elle passe!

Votre Maire,
Denis Beauchamp

BUREAU MUNICIPAL

Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours
220A, rue Bonsecours
Tél. : 819-423-5575
Fax : 819-423-5571
Courriel : mun.ndbonsecours@mrcpapineau.com
Site internet www.ndbonsecours.com

Lundi au jeudi : 10h00 à 12h00
13h00 à 16h00

Vendredi : Bureau fermé

INSPECTEUR MUNICIPAL

Notre inspecteur municipal est présentement en congé de maladie ; pour toute urgence, vous pouvez joindre
M. Benoît Charlebois au :
819-423-6274 ou 819-661-9665



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE 19, rue Gendron, Fassett

Service gratuit de prêt de livres, revues, cassettes, etc.

Mercredi : 15h00 à 17h00
Vendredi : 19h00 à 21h00

RÉUNION DU CONSEIL

Les réunions du conseil se tiennent le 2^e mercredi de chaque mois à 20H00 au bureau municipal situé au 220A, rue Bonsecours à Montebello (sous-sol de la Caisse populaire). Vous êtes toujours invité(e)s à ces réunions et je vous rappelle que notre ordre du jour comprend toujours un temps pour permettre à chacune et chacun de nous faire connaître ses opinions ou de poser ses questions.

PIERRE VILLENEUVE

Inspecteur en bâtiment et
environnement
Tél. : 819-423-5158
Sur rendez-vous seulement

Votre conseil municipal

*Denis Beauchamp, Maire
Luc Beauchamp siège #1
Christiane Perras siège #2
Karoll Fortier siège #3
Charles Huneault siège #4
François Maillé siège #5
Hélène Berthiaume siège #6*

Campagne de **don volontaire** !

Votre municipalité est membre du C L P N
(Corporation des Loisirs de la Petite-Nation)
et à chaque année la Corporation organise un grand rassemblement pour les
enfants de notre MRC, soit la « SUPER FÊTE » au mois d'août.



Afin d'aider à financer l'événement, outre les commanditaires,
il y a une campagne de don volontaire qui consiste
à participer à un tirage moitié-moitié à tous les mois
par une contribution de \$2/mois.

Les personnes intéressées à soutenir cette merveilleuse activité annuelle qui
attire des **centaines** d'enfants,
peuvent faire un chèque de \$24, ce qui couvre 12 tirages,
à l'ordre de la Corporation des Loisirs de la Petite-Nation et
le faire parvenir directement à la municipalité.

Tout d'un coup que vous pourriez faire une pierre... deux coups.
Un don et être un des heureux gagnants mensuels !
Merci à l'avance !

Pour plus d'informations, Christiane Perras votre représentante à la CLPN

S.V.P. Suite à un malheureux événement, nous demandons votre collaboration afin
de **respecter** le contenu de votre bac de recyclage.

C'est l'effort de toute la communauté que vous **annulez**
en y mettant des matériaux **contaminants et non acceptés**.

Heureusement que le transporteur a pu le déceler avant la cueillette !

De plus, n'utilisez pas vos bacs verts pour les ordures ménagères !

AU NOM DE TOUS LES CONTRIBUABLES

MERCI DE VOTRE RESPECT DES CONSIGNES !

POSTE À COMBLER

La Municipalité est à la recherche d'un inspecteur municipal en remplacement de M.
Charlebois qui est présentement en congé de maladie.

Ce poste est temporaire.

Pour plus de détails, vérifiez auprès de la Directrice générale.

Date limite : le 23 avril 2009.

Commentaires ou plaintes

Afin de permettre aux membres du conseil de prendre connaissance des commentaires ou
plaintes qui s'adressent à la Municipalité nous vous prions de bien vouloir les adresser
par écrit et de les acheminer au bureau municipal afin que ces dernières soient prises en
considération.

Vous pouvez le faire via notre courriel soit mun.ndbonsecours@mrcpapineau.com
par télécopieur au 819-423-5571, par courrier régulier ou tout simplement déposées au
bureau municipal.

MERCI !

Suivez le courant collectif

Nous vous sollicitons afin de prendre quelques minutes qui pourraient vous rendre un
très grand service...



**comment économiser de l'énergie,
réduction de vos coûts d'électricité
et réaliser un projet concret dans la collectivité.**

Si vous remplissez le questionnaire en ligne... courantcollectif.com/rapport
vous triplez vos chances de gagner 1 Malibu hybride de Chevrolet et l'un des 100 boîtes-
cadeaux de produits économiseurs d'énergie.

Alors participez ... c'est facile et « gagnant » pour tous !

Rappel – Rappel – Rappel

Bazar au profit de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours de Montebello
Les 24-25-26 & 27 juin 2009 ou en cas de pluie 1-2-3 & 4 juillet 2009

Si vous avez des articles à donner pour une bonne cause

Communiquez avec : Solange Villeneuve au 819-427-6405 -

Marie Marthe Woodward au 819-423-5854

Gisèle Boucher au 819-423-5518, Agathe Bissonnette au 819-423-5054
ainsi que Suzie Latourelle au 819-309-0501

Merci de votre précieuse collaboration.



Venez rire et vous détendre à Fassett

Levée de fond au profit de l'église St-Fidèle de Fassett
Le Cercle Gascon 11 présente « **Pauvre Georges** »
Une comédie présentée au Centre Communautaire de Fassett



Le 9 mai 2009 à 20 hres

Billets disponibles auprès de Christiane Perras 819-423-6262 au coût de \$15.
Un forfait **souper-théâtre** est également disponible.
Vérifiez auprès de Christiane !



N'oubliez pas la cueillette de peinture

Le 26 juin 2009.

Déposez vos contenants ainsi que vos batteries domestiques, avant 8h00!

Rappel – Rappel – Rappel

*N'oubliez qu'il faudra enlever vos abris d'auto temporaires qui ne sont autorisés que du 1 novembre au 15 avril
Merci de votre collaboration !*

Saviez-vous que



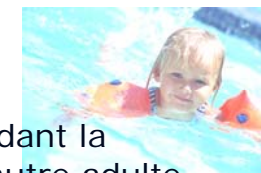
*La Municipalité a pris un **virage vert**
Et oui, elle n'utilise presque plus de papier à la table du Conseil
Les documents sont présentés sur un écran, à la portée de tous.
C'est un bon début*

ANIMAUX DOMESTIQUES

La municipalité n'exige pas de médailles pour vos animaux domestiques; cependant, une plaque identifiant votre animal faciliterait la tâche de l'inspecteur et comme nous ne pouvons garder ces animaux qu'un certain temps, nous devons le faire euthanasier .
Si vous tenez à votre animal, c'est un pensez-y bien !

SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

Ne laissez JAMAIS un enfant sans surveillance



Vous vous absentez ne serait-ce qu'une minute pendant la baignade? Confiez la surveillance des enfants à un autre adulte.
La présence d'un téléphone sans fil près de la piscine vous évitera de quitter les lieux.

Clôturez adéquatement votre piscine

Installez une clôture impossible à escalader, à ouvrir ou à franchir pour un enfant. Cette clôture agira en tant que barrière physique permanente. Pour un jeune enfant, il ne devrait pas être possible d'accéder directement à la piscine ni à partir de la maison ni à partir de sa propre cour ou d'une cour du voisinage. La plupart des noyades de jeunes enfants se produisent à leur domicile, en dehors des heures de baignade.

Une piscine inaccessible aux enfants en dehors des périodes de baignade est la meilleure façon d'assurer leur sécurité.

Informez-vous auprès de votre municipalité pour connaître la réglementation en vigueur sur votre territoire.

Équipez-vous en gilets de sauvetage

Les jouets et les accessoires aidant à flotter, comme les brassards gonflés ou les nouilles, ne représentent pas une mesure efficace de prévention des noyades chez les enfants. Seuls les gilets de sauvetage approuvés sont fiables. Attention, ces gilets ne remplacent pas la surveillance des parents!

Reconnaissez les signes de noyade

La noyade est l'état résultant de la pénétration de l'eau dans les voies respiratoires. Elle peut survenir en quelques secondes et dans seulement quelques centimètres d'eau.

- Un enfant en détresse n'appelle pas à l'aide et semble jouer dans l'eau. Son corps est en position verticale, ses bras font des mouvements vigoureux, mais ses yeux expriment la panique.

Apprenez les premiers secours et la réanimation cardiorespiratoire





La réanimation cardiorespiratoire ou le bouche-à-bouche peuvent sauver une vie si ces interventions sont effectuées moins de 10 minutes après la noyade.

Établissez des règles pour votre piscine

1. Ne pas autoriser la baignade sans la surveillance d'un adulte.
2. Ne pas permettre les plongeurs si votre piscine n'est pas conçue à cette fin.
3. Ne laisser aucun jouet dans la piscine en dehors des heures de baignade.
4. Vérifier que les portes sont bien fermées et verrouillées en quittant la piscine.

LES PROBLÈMES TYPIQUES D'UNE PELOUSE

Les ennemis des pelouses sont classés en quatre catégories :

- **les plantes nuisibles ou autres végétaux** en concurrence avec le gazon pour l'obtention des ressources ; 
- **les insectes qui se nourrissent du gazon ;**
 - les punaises velues ;
 - ✓ les punaises se retrouvent souvent sur les pelouses souffrant de sécheresse ou d'un excès de chaume 
 - les vers blancs ;
 - ✓ les coléoptères qui sont à l'origine des infestations de vers blancs pondent leurs œufs de préférence dans le gazon court 
 - les pyrales des prés.
 - ✓ Les pyrales des prés préfèrent les terrains en pente face au sud dans des conditions ensoleillées, chaudes et sèches. 
- **les maladies des plantes ;**
 - le blanc (oïdium) ;
 - les taches annulaires nécrotiques ;
 - les brûlures en plaques ;
 - la tache des feuilles ;
 - la rouille des feuilles ;
 - les ronds de sorcière..
- **les petits animaux qui creusent la pelouse** pour se nourrir des insectes ou des plantes qui s'y trouvent.
 - les taupes ;
 - les campagnols (souris des champs).
 - les rats-laveurs ;
 - les mouffettes

UTILISATION D'UN PESTICIDE

Attention, il y a maintenant une réglementation en vigueur au Québec sur l'utilisation des pesticides. Seul un professionnel ayant un permis, peut traiter votre pelouse à l'aide de produits reconnus par la réglementation provinciale.



TRUCS POUR UNE PELOUSE SAINES

NOURRIR votre pelouse de compost et laisser les coupures d'herbe sur place pour recycler les nutriments.

AÉRER le sol à l'automne s'il est compacté pour faciliter l'apport d'oxygène, d'eau et de nutriments vers les racines.



TONDRE HAUT pour favoriser une croissance vigoureuse, et aider à prévenir l'invasion de plantes d'insectes nuisibles.

ARROSER EN PROFONDEUR et moins souvent afin de favoriser des racines profondes. Un excès d'eau prive le sol d'oxygène et est propice aux maladies.



SURSEMER les zones clairsemées ou planter d'autres espèces de couvre-sols dans les endroits difficiles.



REEMPLACER le gazon par des pavés ou du paillis dans les aires achalandées.



VÉRIFIER la pelouse régulièrement pour déceler tôt la présence de ravageurs et les autres problèmes.

CONSTATER qu'une pelouse saine et moins sensible aux organismes nuisibles.

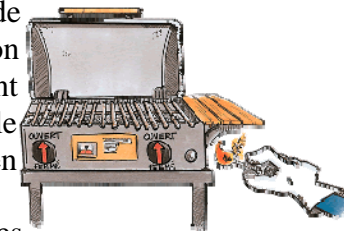
PROFITER d'une pelouse saine, un lieu de détente idéal !

Pour d'autres idées, voir www.healthylawns.net

Super Sécurité et votre barbecue au propane

Quelques notes sur le propane

Le propane est une source d'énergie pratique et sûre, à la condition de respecter certaines règles de sécurité élémentaires. Le propane est non toxique, incolore, et inodore. Par souci de sécurité, les fabricants sont tenus d'y ajouter un produit qui dégage une odeur semblable à celle des œufs pourris ou du chou bouilli pour permettre de vous alerter en cas de fuite.



Les quelques conseils qui suivent ont pour objectif de prévenir les accidents. Vous pourrez ainsi profiter pleinement des joies de la cuisson en plein air!

Lors de l'achat de votre appareil barbecue

Il est important de lire en entier le manuel et les instructions d'assemblage avant de procéder au montage de l'appareil. Il est aussi important de lire les instructions de fonctionnement avant le premier allumage. Ces recommandations s'appliquent également si votre appareil vous a été livré assemblé.

Les barbecues au propane doivent toujours être utilisés à l'extérieur, comme tous les autres appareils de camping fonctionnant au propane. Les bouteilles de propane doivent également être entreposées à l'extérieur en tout temps. L'utilisation de votre appareil dans une roulotte, un garage ou n'importe quel endroit fermé peut entraîner l'accumulation de monoxyde de carbone, un gaz nocif qui peut être mortel. **N'utilisez donc jamais votre barbecue à l'intérieur et n'entrez jamais votre bouteille de propane à l'intérieur.**

Pour profiter au maximum de votre barbecue

Placez votre appareil à un endroit stable et bien ventilé. Ne laissez pas courir de fils électriques à proximité et ne le placez pas trop près des murs ni dans l'environnement immédiat d'arbres ou d'arbustes.

Une fois allumé, ne laissez jamais votre barbecue sans surveillance. Afin d'éviter les brûlures, ne laissez personne s'amuser autour et ne le déplacez pas lorsqu'il est allumé.

Procédure d'allumage sécuritaire du barbecue

1. Ouvrez le couvercle de votre barbecue;
2. Assurez-vous que les commandes d'allumage sont en position fermée (« OFF »);
3. Ouvrez ensuite au maximum le robinet de la bouteille;
4. Placez une des commandes d'allumage en position ouverte (« ON ») et allumez sans tarder à l'aide du briquet automatique ou d'une allumette.

Pour éteindre votre appareil en toute sécurité

Il est toujours recommandé d'éteindre votre barbecue en fermant d'abord le robinet de la bouteille de propane, de façon à laisser brûler complètement le propane contenu dans le boyau. Une fois la flamme éteinte, placez alors les commandes d'allumage à la position fermée (« OFF »). Ainsi, votre appareil sera prêt pour le prochain allumage.

L'entretien au fil des saisons

Même s'il est conçu pour affronter toutes les températures, votre barbecue nécessitera un minimum d'entretien chaque année pour vous permettre d'en tirer le maximum d'efficacité en toute sécurité. Prenez connaissance des instructions contenues dans le manuel du fabricant et respectez les conseils suivants :

Le brûleur : Examinez l'état du brûleur et, si vous constatez qu'il est percé à plusieurs endroits, consultez votre centre spécialisé pour le faire vérifier et le remplacer. S'il est en bon état, nettoyez-le délicatement avec une brosse d'acier. La flamme produite par le propane doit être d'un bleu inaltéré. Par conséquent, une flamme constamment jaune ou lumineuse est probablement causée par un brûleur mal ajusté ou malpropre.

La cuve : Nettoyez l'intérieur avec du nettoyant à four ou du dégraissant à barbecue. Si vous voulez redonner de l'éclat à l'extérieur de la cuve, utilisez une peinture conçue pour les hautes températures et chauffez le four quelques instants avant de l'appliquer.

Les commandes d'allumage : Veuillez vous assurer que les boutons de contrôle fonctionnent bien et que le robinet de la bouteille de propane est en bon état.

Le boyau et le raccord : Pour vérifier si votre installation présente une fuite de propane, assurez-vous que le raccord est bien serré, ouvrez le robinet de la bouteille, appliquez une solution savonneuse sur le raccord et le boyau. Si vous décelez la formation de

petites bulles, c'est qu'il y a une fuite de gaz. Il faut corriger cette fuite avant l'utilisation en changeant les pièces défectueuses. Consultez votre centre de distribution au besoin.

Les pierres volcaniques : Les pierres volcaniques ne nécessitent aucun entretien, mais il est bon de les retourner quelques fois au cours de la saison. Notez qu'une seule couche de pierres suffit pour un rendement maximum de votre appareil. Ne surchargez donc pas la grille de fond et assurez-vous de voir la flamme du brûleur en quelques endroits.

Les grilles : Il est recommandé de faire tremper les grilles dans de l'eau chaude savonneuse après chaque utilisation.

Les bouteilles : Les bouteilles défectueuses ou âgées de plus de 10 ans doivent être retirées de la circulation et remises au distributeur de propane, qui en disposera de façon sécuritaire. Ne jetez jamais une bouteille au rebut, car même si elle vous paraît vide, elle peut contenir encore assez de propane pour provoquer une explosion.

Le transport des bouteilles

En tout temps, et durant leur transport, les bouteilles de propane doivent être maintenues debout afin que le propane gazeux soit constamment en contact avec la soupape de sûreté, ceci pour minimiser les risques en cas de fuite. Assurez-vous que la bouteille ne se renverse pas, soit en utilisant un support, soit en la fixant à l'aide de courroies. Le robinet de la bouteille doit être bien fermé et muni d'un bouchon d'étanchéité. Vous ne pouvez transporter ni emmagasiner des bouteilles de propane dans votre véhicule privé, à moins que l'espace destiné à les recevoir ne soit bien ventilé. À cette fin, laissez une fenêtre ouverte ou le coffre entrouvert, selon l'endroit où la bouteille se trouve.

Le remplissage

Le remplissage des bouteilles doit être effectué par une personne détenant un certificat de compétence en ce domaine. Lors du remplissage, vous pouvez vérifier si le préposé au remplissage détient ce certificat.

Mesures d'urgence

Même si les barbecues au propane sont très sécuritaires, il arrive parfois qu'une négligence ou un oubli cause un accident. Dans ces cas, veuillez observer les consignes de sécurité suivantes :

1. Évacuez les lieux immédiatement ;
2. Téléphonnez au service des incendies ;
3. N'essayez pas d'éteindre les flammes à moins de pouvoir fermer le robinet de la bouteille

